



RECU EN PREFECTURE

Le 16 décembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201210-D00624310-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 décembre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI (avec vote électronique) : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE.

Étaient présents en visio-conférence (avec vote électronique) : M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF.

Étaient présents en visio-conférence (sans vote électronique) : M. Hasni ALEM, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO.

Secrétaire : M. Guillaume BAILLY.

Étaient absents : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD.

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 2), M. Damien HUGUET à M. François BOUSSO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Ludovic FAGAUT, M. Thierry PETAMENT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 32), M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Françoise PRESSE à Mme Valérie HALLER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Claudine CAULET, M. André TERZO à M. Christophe LIME.

OBJET : 5. Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante

Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

Conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour accomplir différents actes de gestion courante. La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses attributions déléguées.

I. Conventions de location nouvelles et renouvellements

- Convention de mise à disposition de locaux au profit de Doubs You Play du 1/09/2020 au 30/06/21 (signée le 13/10/2020)
- Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'Association Présence jusqu'au 8/06/2021 (signée le 16/10/2020)
- Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'Association Les Rêveurs de Vesontio jusqu'au 26/06/2021 (signée le 20/10/2020)
- Convention de mise à disposition de locaux au profit du CCAS pour la saison 2020-2021 (signée le 14/10/2020)
- Convention de mise à disposition de locaux au profit du Collectif Ludique Bisontin - Le Club jusqu'au 30/06/2021 (signée le 6/10/2020)
- Convention de partenariat 2020 avec la Maison de Velotte jusqu'au 31 décembre 2020 (signée le 30/09/20)
- Convention de partenariat 2020 avec la Comité de quartier St-Claude jusqu'au 31 décembre 2020 (signée le 30/09/20)
- Convention de partenariat 2020 avec l'Association PARI jusqu'au 31 décembre 2020 (signée le 02/10/20)
- Convention d'autorisation d'occupation du domaine public en vue de la gestion d'un espace végétalisé partagé (signée le 09/11/20)

II. Comptabilité

1) Signature d'un contrat de prêt avec la Société Générale

Afin d'assurer le financement d'une partie de ses investissements 2020, la Ville de Besançon a lancé le 9 septembre dernier une consultation bancaire portant sur un emprunt d'un montant maximal de 5 M€ sur une durée de 15 ans. La proposition de la Société Générale a été retenue et un prêt a été signé selon les caractéristiques récapitulées ci-après :

- Montant : 5 000 000 €
- Score Gissler : 1A
- Date de départ : 30 novembre 2020
- Maturité : 30/11/2035 (durée 15 ans)
- Amortissement : Trimestriel - Constant
- Périodicité : Trimestrielle
- Base de calcul : 30 / 360
- Taux d'intérêts : Fixe 0,46 %

Le prêt sera encaissé le 30 novembre 2020 à l'imputation 16.01.1641.20200.

2) Signature d'un contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté

Dans le cadre de la consultation bancaire lancée le 9 septembre dernier et au regard des très bonnes conditions financières à taux fixes actuellement sur les marchés financiers, la Ville de Besançon a signé un contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne pour financer une partie des investissements 2021 du budget principal et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 5 000 000 €
- Score Gissler : 1A
- Taux : Fixe, 0,43 %
- Durée du remboursement : 180 mois soit 15 ans
- Echéances : Trimestrielles et constantes
- Amortissement du capital : Progressif
- Base de calcul des intérêts : 360 / 360
- Commission d'intervention : 5 000 €

Le prêt sera encaissé le 15 janvier 2021 à l'imputation 16.01.1641.20200.

III. Marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 350 000 € HT au 01/01/2020) et marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT

Prestations de vérifications périodiques des installations électriques, des moyens de secours et vérification triennale des SSI

Titulaire : BUREAU VERITAS EXPLOITATION - 25000 BESANCON

Date de notification : 23/09/2020

Montant : sans mini - maxi 290 000 € HT

Besançon - Site de la Rhodia - Mise en œuvre de pontons flottants à destination des pratiquants d'aviron et de kayak

Lot 1 - Fonçage de ducs d'albe et réalisation d'une rampe de mise à l'eau en béton

Titulaire : JC BONNEFOY - 25660 SAONE

Date de notification : 06/10/2020

Montant : 148 748,51 € HT

Besançon - Site de la Rhodia - Mise en œuvre de pontons flottants à destination des pratiquants d'aviron et de kayak

Lot 2 - Fourniture et pose de pontons « aviron » et « kayak »

Titulaire : DEGAIE EQUIPEMENTS PORTUAIRES - 59138 PONT SUR SAMBRE

Date de notification : 06/10/2020

Montant : 75 946 € HT

IV. Contentieux

Affaire M. B. c/ commune de Besançon : défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'un recours introduit par M.B. devant le Tribunal administratif de Besançon le 30 octobre 2020 contestant la date de consolidation de son accident du travail.

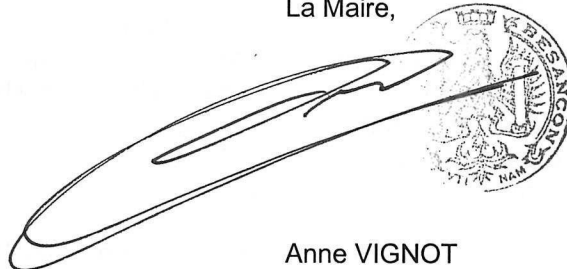
Affaire M. M c/commune de Besançon : défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'un recours introduit par M.M. devant le Tribunal administratif de Besançon le 15 octobre 2020 demandant l'annulation d'une décision autorisant le transfert d'une licence IV de débit de boissons.

Dépôts de plainte

Le 4 septembre 2020 : Vol moteur d'un aspirateur souffleur dans un entrepôt municipal situé rue Picasso.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme,
La Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Anne VIGNOT'. To the right of the signature is a circular official seal of the Municipality of Besançon. The seal features a central emblem with a crown on top and the text 'MUNICIPALITE DE BESANCON' around the perimeter. Below the emblem, the words '1790' and '1801' are visible.

Anne VIGNOT